



# Pépité

Pôle Étudiant Pour l'Innovation,  
le Transfert, l'Entrepreneuriat

Pour toutes informations, rendez-vous sur

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pepите](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pepите)



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

MINISTÈRE  
DES FINANCES ET  
DES COMPTES PUBLICS





# Pépité

Pôle Étudiant Pour l'Innovation,  
le Transfert, l'Entrepreneuriat

**Les actions de l'État en faveur  
de l'entrepreneuriat étudiant**



Pôle Étudiant Pour l'Innovation,  
le Transfert, l'Entrepreneuriat

## Les dispositifs d'accompagnement pour l'Entrepreneuriat Étudiant

- Un Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) sur chaque site d'enseignement supérieur
- La généralisation des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation pour les étudiants dans toutes les filières, tous les cursus, de la licence au doctorat
- La création du statut « Étudiant-Entrepreneur » pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projet de création d'entreprise
- Le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

## Les objectifs des PEPITE

- La diffusion des ressources pédagogiques en entrepreneuriat et en innovation auprès des établissements
- La sensibilisation et la formation des étudiants à l'entrepreneuriat et à l'innovation
- L'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants et des jeunes diplômés avec le soutien de leurs partenaires
- La mise en réseau des porteurs de projets avec les structures d'accompagnement et de financement
- L'attribution d'un statut d'« Étudiant-Entrepreneur » aux étudiants ou aux jeunes diplômés porteurs d'un projet de création d'entreprise en lien avec les établissements
- La pré-sélection des projets pour le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant, dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes



Pôle Étudiant Pour l'Innovation,  
le Transfert, l'Entrepreneuriat

## Le statut « Étudiant-Entrepreneur »

- La possibilité de substituer le projet entrepreneurial de l'étudiant à un stage
- L'opportunité pour l'étudiant ou le jeune diplômé de s'inscrire à un diplôme d'établissement étudiant entrepreneur (D2E) délivré par un établissement du site
- L'accessibilité à un lieu de coworking du PEPITE
- Le co-accompagnement par un entrepreneur, un enseignant-chercheur ou une structure d'accompagnement
- La mise en réseau avec les acteurs de l'écosystème, notamment du financement
- L'accès à des prix régionaux et nationaux comme le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

## Le Prix PEPITE - Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant

dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes

Favoriser la création et le développement d'entreprises innovantes par les étudiants et les jeunes diplômés

### ■ Conditions à remplir

- Étudiant ou jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans
- Porteur de projet ou ayant créé une entreprise innovante après le 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Tout projet reposant sur une innovation technologique ou une innovation non-technologique

### ■ Dotation

- Jusqu'à 50 Prix de 5 000 € ou de 10 000 € dont 3 Grands Prix de 10 000 € et une journée de sensibilisation à la création d'entreprise innovante

- Dépôt de dossier jusqu'au **31 mars 2015** auprès du PEPITE de rattachement du candidat